



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE N° 2007.68**

**Rue de Savoie  
Pose d'un panneau Stop**

SOUS-PREFECTURE  
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)

15 MAI 2007

ARRIVÉE

Monsieur le Maire de la Commune de **SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212.2 et L 2212.5 relatifs au pouvoir de police des Maires,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 86-230 en date du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, en matière de circulaire routière,

Vu le Code de la Route et notamment en ses articles R 25, R 26, R 26.1, R 27 et R 225,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant qu'il est nécessaire d'instaurer un STOP sur la rue de Savoie afin d'assurer la sécurité de la voie publique,

Vu l'intérêt général,

**- A R R E T E -**

**ARTICLE I :**

En complément du marquage au sol et de l'interdiction de tourner à gauche, un panneau « STOP » sera mis en place sur la rue de Savoie à son intersection avec l'Avenue de la Noirée. Les automobilistes sortant de la rue de Savoie marqueront en conséquence le « STOP ».

**ARTICLE II :**

Il est rappelé qu'une interdiction de tourner à gauche à partir du « STOP » est à respecter sur la rue de Savoie dans le but de ne pas couper le passage aux véhicules circulant sur l'Avenue de la Noirée.

**ARTICLE III :**

La pose du panneau « STOP » sera effectuée par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (C.A.P.I.).

**ARTICLE IV :**

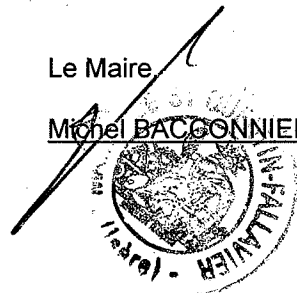
La Police Municipale et la Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de la bonne exécution de cet arrêté.

Fait à ST QUENTIN FALLAVIER

Le 9 mai 2007

Le Maire

Michel BACCONNIER



Certifié exécutoire et notifié le : 12 mai 2007

Affichage le 14 mai 2007